

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2023](#)

## Nouvelles mesures concernant l'assurance indemnités pour les travailleurs salariés

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant plusieurs nouvelles mesures concernant l'assurance indemnités des travailleurs salariés.

Les mesures suivantes sont instaurées :

- la disposition selon laquelle une activité dans le cadre des soins et de l'assistance non directement accessibles à une personne handicapée financée par un budget peut se poursuivre sans interruption si l'aidant tombe malade et demande des indemnités de maladie
- la possibilité de cumul des indemnités octroyées par l'assurance indemnités et maternité avec les allocations « mobilité interrégionale » et « métier en pénurie »
- la possibilité pour les titulaires invalides de renoncer à la prime de rattrapage annuelle
- un règlement plus clair en matière de droit aux indemnités d'incapacité de travail pour les personnes qui ne prennent pas leur pension à l'âge légal de la pension

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)